



Conseil communautaire

18 novembre 2019

Compte rendu

Maison du Haut-Rhône Dauphinois

Ordre du jour de la séance du 18 novembre 2019

Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 22 octobre 2019

(*Rapporteur : Le Président*)

DÉLIBÉRATIONS

I. EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Gouvernance

1. Élection d'un conseiller délégué
⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER**
2. Désignation des membres au conseil d'exploitation des régies
⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER**
3. Nomination du directeur des régies
⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER**
4. Élection des représentants de la communauté de communes au syndicat des Abrets
⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER**
5. Élection des représentants de la communauté de communes au syndicat des eaux de la Plaine et des collines du Catelan
⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER**
6. Élection des représentants de la communauté de communes au syndicat du SYPENOI
⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER**

B. Finances

1. Création de deux budgets rattachés eau potable et assainissement, ainsi que deux budgets annexes : DSP eau et DSP assainissement
⇒ **Rapporteur : G. GUICHERD**
2. Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché eau et au budget rattaché assainissement
⇒ **Rapporteur : G. GUICHERD**
3. Régime fiscal de TVA des deux budgets rattachés eau et assainissement ainsi que des deux budgets annexes : DSP eau et DSP assainissement
⇒ **Rapporteur : G. GUICHERD**

II. RESSOURCES

A. Marchés publics

1. Attribution du marché relatif à l'étude et l'accompagnement pour la mise en conformité des collectivités (groupement de commandes) avec le RGPD
⇒ **Rapporteur : Le Président**

III. ÉCONOMIE – AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

A. Aménagement

1. Avenants aux marchés de travaux de la MSP de Montalieu (lots n° 1, 3 et 16)
⇒ **Rapporteur : F. VIAL**

B. Environnement

1. Lancement du Contrat de Transition Écologique Nord Isère Durable (CTE)
⇒ **Rapporteur : L. GUILLET**
2. Attribution de subventions aux communes de Frontonas, Montcarra et Saint-Marcel-Bel-Accueil dans le cadre de l'appel à projet auprès des communes pour la résorption des points de dépôts sauvages
⇒ **Rapporteur : L. GUILLET**

IV. SERVICES À LA POPULATION

A. Insertion

1. Mission locale Nord Isère : versement solde subvention
⇒ **Rapporteur : A. BLANC**

INFORMATIONS

1. Modifications de la délégation d'un conseiller délégué avec ajout de la thématique « eau »
⇒ **Rapporteur : Le Président**
2. Nouveau siège : calendrier et relogement provisoire
⇒ **Rapporteur : Le Président**
3. PCAET / Retour sur les ateliers
⇒ **Rapporteur : L. GUILLET – J.-Y. BRENIER**
4. Musique à l'école et Faites des arts
⇒ **Rapporteur : A. POURTIER**

QUESTIONS DIVERSES

Présents :

COMMUNES	TITULAIRES
ANNOISIN CHATELANS	CHEBBI Nora
ARANDON PASSINS	BERNET Raymond (Pouvoir à A. VEYRET)
ARANDON PASSINS	VEYRET Alain
BOUVESSE QUIRIEU	CHAMPIER Jean-Claude
BRANGUES	Christophe MASAT (Suppléant de LOUVET Didier)
CHAMAGNIEU	CADO Jean-Yves
CHARETTE	COURTEJAIRE Hervé (Excusé)
CHOZEAU	DESVIGNES Gilles (Excusé)
CORBELIN	GEHIN Frédéric
CORBELIN	VIAL René (Pouvoir à F. GEHIN)
COURTENAY	TOURNIER Marcel
CREMIEU	ASLANIAN Joseph
CREMIEU	DESMURS-COLLOMB Virginie
CREMIEU	N'KAOUA Pascal (Excusé)
CREYS-MEPIEU	BONNARD Olivier
DIZIMIEU	DAINA Louis (Suppléant de BOCHET Christine)
FRONTONAS	MERLE Annick
FRONTONAS	TOULEMONDE Thierry
HIERES-SUR-AMBY	CHOLLIER Patrick
LA BALME LES GROTTES	BERTHELOT Jean-Pierre
LE BOUCHAGE	POURTIER Annie
LES AVENIERES-VEYRINS THUPELLIN	CANET Patrick (Excusé)
LES AVENIERES-VEYRINS THUPELLIN	CORTEY Gilles (Pouvoir à M. FAVIER)
LES AVENIERES-VEYRINS THUPELLIN	FAVIER Maria
LES AVENIERES-VEYRINS THUPELLIN	GUICHERD Gérard
LES AVENIERES-VEYRINS THUPELLIN	MERGOUD Gilbert (Excusé)
LES AVENIERES-VEYRINS THUPELLIN	MICHOUD Daniel (Pouvoir à G. GUICHERD)
LES AVENIERES-VEYRINS THUPELLIN	SITRUK Nicole
LEYRIEU	BRENIER Jean-Yves
MONTALIEU-VERCIEU	DREVET Christiane
MONTALIEU-VERCIEU	GIROUD Christian
MONTALIEU-VERCIEU	SULTANA Gérard (Pouvoir à C. DREVET)
MONTCARRA	EMERAUD David (Pouvoir au Président)
MORAS	BOURGIER Bernard
MORESTEL	JARLAUD Bernard (Pouvoir à M.-L. PERRIN)
MORESTEL	PERRIN Marie-Lise
MORESTEL	RIVAL Christian (Pouvoir à F. VIAL)
MORESTEL	VIAL Frédéric

COMMUNES	TITULAIRES
OPTEVOZ	LANFREY Philippe
PANOSSAS	GIBBONS Grégory
PARMILIEU	MARTIN Jean-Louis
PORCIEU-AMBLAGNIEU	PEJU Nathalie
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	THOLLON Denis
SAINT-CHEF	CHAVANTON-DEBAUGE Edith
SAINT-CHEF	DURIEUX Frédéric (Pouvoir à N. ROLLAND)
SAINT-CHEF	ROLLAND Noël
SAINT-HILAIRE DE BRENS	GUILLET Laurent
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	BLANC Aurélien
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BEKHIT Thierry
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BOUCHET Bernard
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	DESCAMPS Gil
SAINT-SORLIN DE MORESTEL	ALLAGNAT Philippe (Excusé)
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	GIPPET Gilbert
SALAGNON	BARRET Daniel (Excusé)
SERMERIEU	BOLLEAU Alexandre
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	LEMOINE Éric (Pouvoir à N. CHEBBI)
SOLEYMIEU	GINON Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	FERNANDEZ Francette
TIGNIEU JAMEYZIEU	MAZABRARD Jean-Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	PAVIET SALOMON André (Pouvoir à G. POMMET)
TIGNIEU JAMEYZIEU	POMMET Gilbert
TIGNIEU JAMEYZIEU	REYNAUD Philippe (Pouvoir à A. BOLLEAU)
TIGNIEU JAMEYZIEU	ROUX Elisabeth (Pouvoir à P. CHOLLIER)
TREPT	BERT Martine
VASSELIN	FEUILLET Marcel (Excusé)
VENERIEU	ODET Bernard
VERNAS	MORGUE Léon-Paul
VERTRIEU	SPITZNER Francis
VEYSSILIEU	MOLINA Adolphe
VEZERONCE-CURTIN	REVEYRAND Gérald (Pouvoir à C. TEILLON)
VEZERONCE-CURTIN	TEILLON Catherine
VIGNIEU	FERRARIS Patrick (Pouvoir à A. BLANC)
VILLEMORIEU	HOTE Daniel

Le Président : C'est un conseil un peu particulier, qui a lieu le lundi au lieu du mardi du fait du Congrès des maires de Paris, et qu'il y a au moins deux conseils municipaux actuellement. Il y a celui de Tignieu qui a envoyé une délégation. Il y a également, du côté de Villemoirieu un conseil municipal en même temps.

Le quorum est atteint. On va commencer par l'approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre. M. Frédéric GEHIN avait des observations.

Frédéric GEHIN : je ne suis pas « adepte » du compte-rendu nouvelle formule

Le Président : Il va s'améliorer

Frédéric GEHIN : La remarque, vraiment, qui me semble importante, c'est de noter quand les conseillers arrivent et partent en cours de séance.

Le Président : Oui il est nécessaire de bien nous signaler vos entrées et sorties

Frédéric GEHIN : Pour l'arrivée du Tour au Colombier il me semble que c'est moi qui suis intervenu.

Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre 2019

⇒ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité :**

**Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.
Vote pour 66 – vote contre 0 – abstention 0**

DÉLIBÉRATIONS

I. EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Gouvernance

1. Élection d'un conseiller délégué

⇒ Rapporteur : J.-C. CHAMPIER – Délibération

Le Président : Nous allons commencer, la séance notamment sur une présentation à deux concernant l'eau et l'assainissement.

Le premier point concerne l'élection d'un conseiller délégué. Même s'il ne reste que quelques mois nous avons besoin de renforcer la gouvernance. Ça va modifier un petit peu aussi les attributions, notamment celle de Frédéric VIAL. Ce qui est proposé, c'est que le vice-président soit accompagné de deux conseillers délégués, au moins jusqu'à la fin de ce mandat, pour être présents au sein de la régie communautaire, mais pas seulement.

Notamment sur le syndicat de Dolomieu et Montcarra, il est nécessaire qu'il y ait des conseillers en dehors même des communes historiques de ce territoire

Nous allons beaucoup parler de la régie communautaire, Dès à présent nous devons prendre l'habitude d'avoir des échanges avec les syndicats et notre régie communautaire. Des courroies de transmission seront nécessaires et, seul, Jean-Claude ne pourra pas le faire. Donc, ce serait intéressant qu'au niveau du bureau, il y ait au moins trois personnes qui montent en compétences sur ce dossier. L'idée est de créer un poste de conseiller délégué supplémentaire à partir d'aujourd'hui.

Est-ce que vous avez des questions sur la création de conseiller communautaire ?

S'il n'y a pas de question, je propose effectivement la candidature de Daniel HOTE. Je l'ai sollicité. Ça permet aussi, par rapport au territoire, que les choses soient bien équilibrées. J'ai pu constater, lors de ces trois années, que Daniel était quelqu'un de très disponible, donc c'est très appréciable, notamment sur tous les sujets qu'on va traiter. Je le remercie déjà pour tout ce qu'il a fait, et je souhaite qu'il soit brillamment élu.

Bernard BOUCHET :

Oui, je comprends mieux pourquoi il y a deux personnes de la commune de Villemoirieu qui sont sur les listes puisque tu proposes Daniel à ce poste-là. Il n'empêche que, Villemoirieu, je ne sais pas pour quelle raison, aura donc deux délégués qui siègeront dans cette structure-là.

J'ai une autre réflexion, qui concerne Morestel., la régie communautaire comprend 27 communes et Morestel n'est pas dedans puisque Morestel fait partie du syndicat des Abrets.

S'il y a le syndicat des Abrets, il pourrait y avoir aussi un représentant de Dolomieu-Montcarra. J'aimerais connaître la logique de ces propositions.

Tu parlais de la disponibilité. Je pense que, personnellement, je suis encore, pendant un mois, vice-président au syndicat des Eaux. Je pense qu'en six ans, si j'ai manqué à trois réunions hebdomadaires au syndicat. c'est un cadre qui m'intéresse. Et il ne m'aurait pas déplu de participer à la transition.

Le Président : D'abord, tu aurais pu aussi t'offusquer que la commune de Creys-Mépieu ne soit pas représentée à la régie.

Bernard BOUCHET : Oui, ainsi que Porcieu-Amblagnieu.

Le Président : Aucune commune n'est représentée. Il n'y a pas que des conseillers communautaires qui nous représentent au niveau de la régie, au niveau du conseil syndical des Abrets, et au niveau du conseil syndical des Collines et de la Plaine du Catelan.

C'est pour ça que Frédéric VIAL, en étant dans l'exécutif, en ayant une délégation qui est modifiée sera plutôt sur l'Eau, Daniel plutôt sur l'Assainissement. Je veux quelqu'un de l'extérieur, comme j'aimerais effectivement qu'on soit présents sur les autres syndicats... ça me semble absolument essentiel.

Il est nécessaire qu'on ait une cohérence dans nos actions. Dès à présent, dans les quatre mois qui nous restent, il faut qu'on montre également le nouveau curseur sur la représentativité.

Concernant les membres, on s'est rapprochés des maires pour savoir quelles personnes on fléchait. Et on a pris la proposition qui nous a été faite par la commune. On flèche plutôt cette personne.

Bernard BOUCHET : Je le répète. C'est une structure de transition.

À mon avis, il faudrait une certaine connaissance des structures existantes. Le syndicat des Eaux d'Optevoz représente à lui seul plus de la moitié des communes puisqu'il y avait 14 communes.

Le Président : pour Saint-Romain de Jalionas si avec 3 000 habitants vous ne prenez pas l'assainissement, vous faites uniquement l'eau, je peux diviser ta part par 1 500 habitants.

Le Président : J'aurais pu tout aussi bien apporter ma pierre à l'édifice concernant une partie du territoire que je ne connaissais pas parfaitement en tant que syndicat de communes. Quand on est en régie directe, en tant que commune, on est directement au contact. Il y a eu un arbitrage qui vaut ce qu'il vaut. Les listes vont vous être présentées. Bien entendu, c'est un scrutin de liste. Si ça ne va pas, qu'il y a d'autres candidatures, on les prendra et on votera effectivement les membres un par un. Mais dès à présent, il faut inviter ces 3 structures à travailler ensemble.

Bernard BOUCHET : Qui représente Dolomieu-Montcarra ? Quelle commune dans les propositions ?

Parce que là, Morestel représente Les Abrets pour l'instant...

Le Président : Justement, comme Daniel est au sein des deux structures, il est cette courroie de transmission que je veux à tout prix, au même titre que Jean-Claude, au même titre que Frédéric VIAL entre Les Abrets et la régie. C'est le rôle de ces trois personnes, qui seront dans l'exécutif. Donc, systématiquement, au niveau de ces trois personnes de l'exécutif, on aura des retours.

Une seule personne ne peut pas le faire, parce que c'est un gros travail, et c'est dès à présent qu'il faut l'engager. On a un petit syndicat, qui est le SYPENOI, qui concerne Jean-Yves CADO, qui s'est proposé en titulaire et un adjoint en suppléant. J'ai proposé, en suppléant, Jean-Claude CHAMPIER pour qu'on ne soit pas totalement déconnectés du SYPENOI parce qu'on y a aussi notre part de responsabilités dès le 1^{er} janvier 2020.

Le Président : Alors, je vais commencer par le conseiller délégué. Après, on parlera des représentations des régies et des syndicats, poste par poste. Concernant l'élection d'un conseiller délégué supplémentaire, est-ce qu'il y a d'autres candidatures que celle de Daniel ? Daniel, si bien entendu, tu veux dire un mot, ...

Daniel HOTE : Non, non. Ça va. Tu as bien résumé.

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.

Vote pour 50 – vote contre 3 – abstention 2 – ne se prononcent pas/pas voté 11

2. Désignation des membres au conseil d'exploitation des régies

⇒ **Rapporteur : J.-C. Champier - Délibération**

Jean-Claude CHAMPIER : Bonsoir à toutes et à tous. Deuxième délibération, Il s'agit donc, de désigner des membres du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement. Dans le rapport, on vous rappelle les délibérations précédentes du 20 octobre 2019, concernant la création des deux régies et autonomie financière.

Le conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable est commun à celui de la régie de l'assainissement. Les statuts des deux régies définissent la composition du conseil d'exploitation des régies comme suivant :

- 14 membres conseillers communautaires, dont le vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement ;
- 13 membres de conseillers municipaux.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du président de la communauté de communes.

Le Président : Est-ce que vous avez des questions ? Remarques ?

On procède au vote

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.

Vote pour 64 – vote contre 2 – abstention 0

Jean-Claude CHAMPIER : On réunira assez rapidement le conseil d'exploitation pour une réunion de présentation et de prise en mains.

3. Nomination du directeur des régies

⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER - Délibération**

Jean-Claude CHAMPIER : Nous devons désigner le directeur des régies d'eau potable et d'assainissement. On vous rappelle les différentes délibérations, notamment en date du 29 juillet. Samuel ROCHAS est nommé sur ce poste.

Par délibération du 22 octobre 2019, les deux régies à autonomie financière sans personnalité morale pour les services de l'eau et de l'assainissement ont été créées, leurs statuts adoptés. Donc, en application du règlement du CGCT, le directeur de la régie de l'eau potable est commun à celui de la régie de l'assainissement.

Le directeur est, bien entendu, nommé par le président de la communauté de communes après délibération du conseil. Donc il vous est proposé que Samuel ROCHAS, directeur de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné soit désigné en tant que directeur des régies d'eau et d'assainissement. Avez-vous des questions ?

Thierry BEKHIT : Le directeur est nommé par le président de la communauté de communes, Alors pourquoi, après délibération du conseil communautaire ?

Le Président : Il y a bien création d'un poste de directeur, puis le président nomme et fait valider par le conseil communautaire.

Thierry BEKHIT : On peut dire aussi que quand il a été nommé au poste de directeur de l'eau et de l'assainissement, les régies n'existaient pas. Elles ont été créées précédemment, il y a peu de temps et donc il est temps de nommer le directeur des régies.

Le Président : Dans la chronologie des choses, je suis d'accord avec toi. En tenant compte de l'observation de monsieur le maire de Saint-Romain, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.

Vote pour 65 – vote contre 0 – abstention 1

4. Élection des représentants de la communauté de communes au syndicat des Abrets

⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER - Délibération**

Jean-Claude CHAMPIER : Nous allons maintenant passer à l'élection des représentants de la communauté de communes aux divers syndicats. Donc, tout d'abord, le syndicat des Abrets, le syndicat des eaux de la Plaine et de collines du Catelan et, enfin, le syndicat du SYPENOI.

Au 31 décembre 2019, avec cette extension de compétences, la communauté de communes se substitue aux communes membres du syndicat des Abrets. Le syndicat reste compétent et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné y adhère en lieu et place de ses communes membres. Les articles du CGCT rappellent que les syndicats sont administrés par un comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des membres dans les conditions prévues.

La représentation au sein du comité syndical est fixée de la manière suivante : chaque EPCI membre du syndicat dispose d'un délégué titulaire par tranche dévolue de 1 600 habitants (population définie au 1^{er} janvier 2019). La communauté de communes élit autant de délégués suppléants que de délégués titulaires appelés à siéger au sein du comité syndical avec voix délibératives en cas d'absence ou d'empêchement du ou des délégués titulaires. Sur le syndicat des Abrets, 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants doivent être élus par le conseil communautaire

Le Président : Ce qu'on peut dire, c'est que le nombre de délégués n'était pas tout à fait le même avant. Je me tourne vers Gérard. Je crois qu'il y avait une vingtaine de titulaires et une vingtaine de suppléants.

Gérard GUICHERD : Deux par commune, c'est le droit commun.

Le Président : Le nombre a singulièrement diminué.

Jean-Claude CHAMPIER : On peut rappeler les communes membres de ce syndicat, de notre territoire. Ce sont les communes de Corbelin, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Saint-Victor-de-Morestel, Brangues, Le Bouchage.

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.

Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 2

5. Élection des représentants de la communauté de communes au syndicat des eaux de la Plaine et des collines du Catelan

⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER - Délibération**

Jean-Claude CHAMPIER : On passe aux délégués pour le syndicat des eaux de la Plaine et des collines du Catelan. La liste est composée d'un délégué titulaire par tranche dévolue de 1 600 habitants. Il vous est proposé d'élire 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Bernard BOUCHET : A ce sujet-là, il aurait été intéressant de mettre en face des noms, les communes.

Le Président : Non, justement, les communes ne sont pas compétentes.

Bernard BOUCHET : On pourrait quand même savoir d'où viennent les gens.

Le Président : S'il y a une demande, on vous répondra, mais le problème, c'est que chacun regarde au niveau, sur sa commune

Bernard BOUCHET : Ce n'est pas une question de cet ordre-là. C'est pour savoir où ils se situent, d'où ils viennent.

Bernard BOUCHET : Tu pourrais mettre n'importe quel nom, ça passerait comme une lettre à la poste, parce qu'on ne sait pas d'où il est...

Le Président : Il vient des Balcons du Dauphiné, et c'est ce qui doit tous nous intéresser et nous motiver.

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.

Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 2

6. Élection des représentants de la communauté de communes au syndicat du SYPENOI

⇒ **Rapporteur : J.-C. CHAMPIER - Délibération**

Jean-Claude CHAMPIER : Pour la dernière délibération de ce genre, c'est l'élection des représentants de la communauté de communes au syndicat du SYPENOI. Elle est composée d'un titulaire par tranche dévolue de 2 000 habitants, ce qui donne, pour le syndicat du SYPENOI, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Président : Pour notre communauté de communes je propose Jean-Yves CADO, qui est bien entendu le maire, nous souhaitons effectivement que ce SYPENOI échange avec notre structure eau et assainissement parce que Chamagnieu fait partie également de l'inter-communauté.

Jean-Claude Champier pourrait être suppléant.

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

**Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.
Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 2**

B. Finances

1. Création de deux budgets rattachés eau potable et assainissement, ainsi que deux budgets annexes : DSP eau et DSP assainissement

⇒ Rapporteur : G. GUICHERD - Délibération

Le Président : Maintenant que nous avons élu des femmes et des hommes, nous allons attribuer des financements.

Gérard GUICHERD : Bonsoir à tous. Le 20 octobre, nous avons décidé la création de deux régies à autonomie financière, sans personnalité morale, pour les services d'eau et d'assainissement. Dans le périmètre communautaire projeté, ces deux compétences seront exercées selon deux modes de gestion : en régie directe, et en délégation de service public, ceci au moins jusqu'au terme de ces contrats de DSP car il serait trop pénalisant de les dénoncer avant leur terme, d'une part, et puis, d'autre part, les premiers exercices devront être consacrés à des mises en route des deux services et à leur organisation.

Selon l'instruction budgétaire et comptable L. 49 qui s'applique en la matière, il est nécessaire de créer, pour chaque service dont la gestion est différente, un budget distinct. Quatre budgets doivent donc être créés. Un en eau pour la régie directe, un en assainissement pour la régie directe, un en eau pour la délégation de service public, et un en assainissement délégation de service public. À noter que le budget d'assainissement comprendra l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Ces deux compétences seront pour autant identifiées à l'intérieur du budget par ventilation des écritures comptables en comptabilité analytique. À noter encore que, selon le CGCT les charges de personnel des régies d'eau et d'assainissement peuvent être portées sur l'un des deux budgets rattachés pour les agents exerçant exclusivement leur mission pour le compte de ces services. Pour les agents exerçant pour partie leur mission, pour les services de l'eau et de l'assainissement, pour partie et pour une autre au budget principal ou général, ceux-ci seront portés par le budget principal. En revanche, ils feront l'objet d'une refacturation sur les budgets concernés, au prorata des temps passés sur chacun des deux budgets rattachés. La décision, donc, porte sur la création de ces quatre budgets.

Le Président : Est-ce que vous avez des questions sur la création de ces quatre budgets ?

⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :

**Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.
Vote pour 66 – vote contre 0 – abstention 0**

2. Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché eau et au budget rattaché assainissement

⇒ Rapporteur : G. GUICHERD - Délibération

Le Président : Autre délibération, pour des avances.

Gérard GUICHERD : Ces deux budgets rattachés eau potable et assainissement sont créés, ainsi que les deux budgets annexes, DSP eau et DSP assainissement, mais ils ne disposent d'aucune trésorerie. Pour permettre le paiement des charges d'exploitation de ces services, comme celui des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire de recourir à des avances de trésorerie. C'est le budget principal qui accorderait ces avances. Il vous est ainsi proposé de prévoir une avance de 1 500 000 euros au budget eau potable rattaché, et une avance du même montant au budget assainissement rattaché puisque l'autonomie financière des régies d'eau et d'assainissement est requise. Ces avances seront remboursées dans les neuf mois qui suivent la date du transfert de compétences, c'est-à-dire un transfert au 31 décembre 2019.

Le Président : Est-ce que vous avez des questions sur ces deux avances?

Bernard BOURGIER : Oui, Est-ce que le passif et l'actif sont compris dans les neuf mois du remboursement des 1,5 millions ou est-ce quelque chose qui vient en plus?

Gérard GUICHERD : Le transfert du passif et de l'actif, c'est non budgétaire. Il n'y a pas de contrepartie financière, c'est juste un transfert de la collectivité qui disparaît à la régie communautaire.

Le Président : C'est de la trésorerie.

Marcel TOURNIER : En fonction de quel critère sont calculés ces 1.5 millions ?

Gérard GUICHERD : Il y a une estimation qui a été faite par KPMG. On était entre 1 et 2 millions, on a fait 1,5 millions. Peut-être que ça ne suffira pas, auquel cas, on reviendra vers vous pour une nouvelle avance.

Le Président : On sait qu'il y a des travaux qui sont engagés, qu'il va falloir s'acquitter des factures notamment sur les stations d'épuration

Gérard GUICHERD : Il faut surtout qu'on soit en mesure de facturer très rapidement, avec la nouvelle application.

Le Président : Considérons que c'est déjà bien de pouvoir le faire sans emprunter.

Gérard GUICHERD : On n'aurait pas eu aujourd'hui la trésorerie suffisante pour pouvoir faire ces avances.

Le président : d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose effectivement, vu l'exposé qui vient d'être fait par Gérard, d'approuver le recours à ces deux avances, à 1,5 million d'euros chacune.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :**

**Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.
Vote pour 66 – vote contre 0 – abstention 0**

3. Régime fiscal de TVA des deux budgets rattachés eau et assainissement, ainsi que des deux budgets annexes : DSP eau et DSP assainissement

⇒ Rapporteur : G. GUICHERD - Délibération

Gérard GUICHERD : Il y a lieu de décider du régime fiscal de chacun des budgets rattachés et des budgets annexes. Il s'agit en l'espèce de l'assujettissement ou non à la TVA. En ce qui concerne les budgets eau, l'assujettissement est obligatoire au-delà de 3 000 habitants. C'est bien notre cas. Le taux en vigueur est de 5,5 %. En revanche, cet assujettissement, est optionnel pour les budgets assainissement. Le taux en vigueur est de 10 % actuellement.

Ce qui vous est proposé, donc, c'est le régime fiscal suivant :

- Pour le budget eau potable rattaché au budget principal, c'est-à-dire en régie directe, c'est oui parce que c'est de plein droit ;
- Le budget assainissement rattaché au budget principal, c'est l'assainissement en régie directe, c'est non. On vous propose de ne pas opter pour cet assujettissement. Le cabinet KPMG s'est penché là-dessus. Il a fait la balance de la TVA déductible et de la TVA collectée, et a estimé que c'était préférable pour l'utilisateur de ne pas s'assujettir.
- Et puis pour les budgets DSP eau potable annexé au budget principal et le budget DSP assainissement annexé au budget principal, c'est oui, mais ça, c'est de plein droit.

Le Président : Est-ce que vous avez des questions ? Concernant les budgets DSP, c'est des délégations de services publics qu'on a repris. C'est des contrats qui étaient déjà engagés par certaines communes ou certains syndicats. Donc je vous propose d'approuver le régime fiscal de TVA pour chaque budget.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :**

Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.

Vote pour 66 – vote contre 0 – abstention 0

II. RESSOURCES

A. Marchés publics

1. Attribution du marché relatif à l'étude et l'accompagnement pour la mise en conformité des collectivités (groupement de commandes) avec le RGPD

⇒ **Rapporteur : Le Président**

Le Président : Je vous propose l'attribution d'un marché relatif à l'accompagnement pour la mise en conformité des collectivités, donc groupement de commandes, avec le RGP. Mélanie Marcoux est à mes côtés. Une consultation avait été lancée, il y a déjà quelque temps, suite à une délibération de décembre 2018. La consultation a été publiée le 3 mai 2019. La date des remises des prix était le 14 juin. Nous avons eu 13 réponses. Combien de communes étaient intéressées ?

Mélanie Marcoux : 37.

Le Président : 37 communes sur les 47 avaient souhaité s'associer. Et ce qui est proposé, c'est d'attribuer le marché au bureau d'études NOVATECH Consulting 74 pour un montant estimatif de la commande de 159 375 euros, soit 191 250 euros TTC.

Vous avez le tableau derrière, notamment par rapport au prix, pour savoir où vous vous situez Pour une commune inférieure à 1 000 habitants, on parle d'une tranche ferme à 2 250 euros hors taxes. Mélanie : la tranche optionnelle, si vous pouvez nous dire deux mots...

Mélanie Marcoux : La tranche optionnelle concerne uniquement la mission de délégué à la protection des données. Ce serait une prestation externalisée, mais elle viendrait ensuite, dans un second temps.

Jean-Yves BRENIER : Pardon, c'est une prestation annuelle ?

Mélanie Marcoux : Alors c'est annuel dans un premier temps, et après ce sera à charge des communes de re contractualiser avec le prestataire ;

Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Catherine ?

Catherine TEILLON : En fait, on ne sait pas précisément ce que comporte la prestation...

Le Président : On va vous le dire.

Mélanie Marcoux : Alors, pour la tranche ferme, il y a d'abord un diagnostic du traitement des données qui est fait dans nos communes pour savoir si le traitement est conforme au RGPD. Et, ensuite, y'a un plan d'actions qui sera proposé par le prestataire pour euh... pour vous accompagner dans la mise en conformité au RGPD, pour la tranche ferme.

Catherine TEILLON : Oui, donc y'a pas de raison que ce soit récurrent.

Une intervenante : Alors, en fait, c'est la mission de délégué à la protection des données. C'est une obligation, du coup, pour les collectivités, de nommer ce délégué à la protection des données auprès de la CNIL. Ce délégué peut tout à fait être en interne. Là, on a choisi l'idée d'externaliser dans la prestation, ne sachant pas trop à quoi s'en tenir pour l'instant.

Le Président : Jean-Yves, oui ?

Jean-Yves CADO : Les communes qui n'ont pas opté pour le faire, qui n'ont pas donné leur accord, ou qui l'ont déjà fait, quel est le prix ?

Le Président : Est-ce qu'il y a une commune qui l'a fait en interne ? Marcel ? Tu veux nous en parler ?

Marcel TOURNIER : Personnellement, je n'ai pas trop suivi parce que c'était tellement simple que j'ai laissé ça à mon copain. Nous sommes passés par une entreprise

Laurent Guillet : Ca vous a coûté combien ?

Marcel TOURNIER : Au tarif, on est sensiblement dans ces tarifs-là.

Le Président : D'autres questions ?...

Jean-Yves CADO : Juste pour être clair, ça veut dire quoi ? On est obligés d'adhérer parce qu'on a donné notre accord ?

Mélanie Marcoux : Non. Le groupement de commandes et le marché ont été montés de telle façon que les communes ne sont pas obligées,. Elles peuvent me renvoyer le bon de commande. Le projet de bon de commande que je vous ai fait passer par mail. Elles peuvent tout à fait me confirmer qu'elles souhaitent s'arrêter là et ne pas donner suite.

Catherine TEILLON : Et à l'inverse, si on s'est pas inscrit, on peut bénéficier de ces tarifs ? Se rattacher ?

Mélanie Marcoux : Dans ce sens-là, toujours.

Le Président : Par contre, pour ceux qui ne veulent effectivement pas en bénéficier, vous faites juste un petit mail pour Mélanie D'autres interventions ? Je vous demande de m'autoriser à signer le marché relatif à la mission d'étude et d'accompagnement des collectivités dans la mise en conformité du traitement des données avec le RGPD avec l'entreprise NOVATECH Consulting et selon les montants et les modalités qui ont été décrits tout à l'heure.

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

Présents : 50 ; pouvoirs : 16 soit 66 suffrages exprimés.

Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 2

III. ÉCONOMIE – AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

A. Aménagement

1. Avenants aux marchés de travaux de la MSP de Montalieu (lots n° 1, 3 et 16)

⇒ **Rapporteur : F. VIAL – Délibération**

Frédéric VIAL : Il vous est proposé ce soir, dans le cadre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu trois avenants concernant le lot numéro 1 pour l'entreprise NOMBRET, pour un montant de 5 331,70 hors taxes et, pour le lot numéro 13, qui est étroitement lié au lot numéro 1, pour FRANCE ÉTANCHÉITÉ pour la modique somme de 795 euros. Ce sont des travaux qui n'étaient pas prévus, et qui sont prévus pour mettre un petit peu d'ordre suite à la démolition du château d'eau, ou plutôt le garage qui était attenant au château d'eau. Ce garage a été démoli en même temps que le château d'eau, et on ne peut pas laisser ce pignon en l'état. Donc c'est pour ça qu'il vous est proposé cet avenant.

Concernant le lot numéro 16, le troisième avenant, ça concerne l'entreprise GED. Ce sont des modifications électriques suite à des demandes des professionnels de santé pour la somme de 10 357,76 hors taxes.

Le Président : Est-ce que vous avez des questions sur ces trois avenants

Denis THOLLON : Juste une question concernant les modifications : les professionnels de santé n'ont pas été associés au départ ? ou sur le projet ?

Le Président : ils sont associés depuis le début.

Frédéric VIAL : Les professionnels de santé ont été associés sur un ensemble général, au départ. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, il est bien évident qu'il y a des réflexions qui sont faites, et des modifications qui sont apportées. Là, en l'occurrence, ça concerne un bon nombre de prises électriques qu'ils ont modifiées, qu'ils ont souhaité supplémentaires pour leurs besoins. Et, dans le cadre de l'étude on ne rentre pas dans ce détail-là.

Denis THOLLON : Les bureaux d'études fournissent les plans, ils donnent les plans complets avec les prises dès le marché.

Frédéric VIAL : Oui, oui, bien sûr...

Denis THOLLON : 10 000 euros pour les prises, il y a beaucoup de prises.

Frédéric VIAL : Dans un marché comme ça, les prises ne sont pas positionnées, elles sont quantifiées. C'est différent au stade du marché.

Denis THOLLON : On n'a pas eu les mêmes marchés, alors.

Le Président : J'ai suivi la montée en puissance ces dernières semaines et ces derniers mois, d'un rapprochement du GHND, c'est-à-dire du groupement d'hôpital autour de Bourgoin ou de la maison de santé qui va se faire sur Montalieu. Les médecins vont beaucoup travailler à distance. Il y aura peut-être un jour même des consultations à distance et les médecins de Montalieu auront même accès à des agendas de spécialistes. Les besoins sont plus importants, même si j'ai été surpris par les prix.

Ce n'est que du réseau sec, mais on nous impose de nouvelles exigences en termes de réseau par rapport à ce dispositif.

Frédéric VIAL : Ce n'est pas qu'un nombre de prises. Il y a un certain nombre de modifications qui ont été demandées par les médecins.

Le Président : D'autres questions concernant ces avenants ?

Le Président : pour les loyers, le prix est calculé au mètre carré.

Le Président : s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver les avenants décrits concernant l'électricité, l'étanchéité et la maçonnerie.

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

Présents : 49 ; pouvoirs : 16 soit 65 suffrages exprimés.

Vote pour 65 – vote contre 0 - abstention 0

B. Environnement

1. Lancement du Contrat de Transition Écologique Nord Isère Durable (CTE)

⇒ **Rapporteur : L. GUILLET – Délibération**

Le Président : Je laisse la parole à Laurent sur l'environnement.

Laurent GUILLET : je parlerai dans un premier temps du Contrat de transition écologique. C'est un contrat qui est passé entre l'État et les collectivités territoriales. Le but de ce contrat, c'est de

prouver que la transition écologique peut apporter à tout un chacun un progrès social, économique, et également une meilleure qualité de vie.

Pour parvenir à cet objectif, le CTE doit mobiliser les entreprises, les syndicats, les salariés, les collectivités de nos territoires et démontrer, par l'action, que l'écologie est un moteur de l'économie qui doit développer de nouvelles filières, de nouvelles formations, par exemple, dans l'économie locale.

Chaque territoire doit s'appuyer sur son CTE pour développer ces axes stratégiques en fonction de ses spécificités. Par exemple, l'économie circulaire, la ruralité, l'agriculture, l'urbanisme et la construction, et également les énergies renouvelables. Après une première expérimentation en 2018 sur 19 territoires pilotes, qui ont abouti à 400 actions pour un volume financier de 650 millions, l'État a lancé un appel à candidatures. C'est désormais 61 contrats qui ont été signés, qui représentent 111 EPCI pour plus de 7 millions d'habitants, dont celui du Nord Isère qui regroupe trois communautés de communes que sont la CAPI, Les Vals du Dauphiné, et nous-mêmes. Environ 105 communes et 238 000 habitants.

Nos trois EPCI réfléchissent ensemble afin de repenser leur organisation et optimiser leur fonctionnement. Cela se traduira par une communauté de pratiques qui s'inscrit dans notre politique publique en matière de développement durable, mais également dans la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre d'une organisation durable. Factuellement, le 15 novembre – c'était la semaine dernière – nous avons inscrit au CTE plusieurs actions en commun avec nos deux autres partenaires, qui font partie en quelque sorte d'un plan climat extra-communautaire, supra-communautaire plutôt. La contrepartie de l'État est une contrepartie qui est plutôt administrative, technique, on espère financière mais on ne se fait pas trop d'illusions L'État, quand même, se veut facilitateur.

Après les élections nous devrions bien réaliser un mini Grenelle de l'environnement qui rassemblera tous les acteurs du CTE, c'est-à-dire les trois communautés de communes. Tout ça se passera après les élections en raison du droit de réserve.

Laurent GUILLET : Conformément à ces dispositions, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet du Contrat de transition écologique Nord Isère durable arrêté le 15/11/2019 dans son principe.

Frédéric GEHIN : Ce n'est pas vraiment une question, c'est une remarque qui rejoint aussi le plan climat qui sera évoqué plus tard.

Je trouve que l'enjeu même de ces dispositifs c'est quand même la prise de conscience et l'implication de tous. Quand on voit les ateliers du plan climat et le nombre de personnes qui y participent, on ne peut pas dire qu'il y ait foule de monde, et ça commence par les élus

On retrouve effectivement quelques élus volontaires, le Président et le vice-président y sont. Mais il n'y a quand même vraiment pas beaucoup de monde,

On retrouve toujours les mêmes personnes un peu militantes, des associations On retrouve le conseil de développement. Il me semble que la transition écologique au sens large et la protection du climat, c'est quand même une problématique qui est plus que fondamentale. Et quand je vois le faible niveau d'implication, je suis un petit peu atterré.

Ce n'est pas du tout une remise en cause de ce projet, bien au contraire. C'est plutôt un cri d'alarme et un petit coup de gueule sur la totalité des acteurs. J'espère que le Contrat de transition écologique, et sur le plan climat qui se poursuivra l'année prochaine, réunira un peu plus de monde autour de la table.

Laurent GUILLET : Le plan climat c'est peut-être encore un peu abstrait. À partir du moment où il y aura des espèces sonnantes et trébuchantes, on attirera peut-être plus de monde. Plusieurs personnes se sentiront concernées...

Le Président : Ce que tu dis est vrai, Gilles GRANDVAL, qui porte l'étude était quand même relativement satisfait de la tenue de nos ateliers, avec plutôt une bonne participation.

Nous reviendrons plus tard spécifiquement sur une thématique qui est le logement. C'est aussi l'opportunité d'aller un petit peu plus vite. Après, on a déjà fait une action, lors de la Décision Modificative du mois de septembre. C'était une DM importante puisqu'on avait un excédent d'environ 100 000 euros, on l'a fleché PCAET.

Peu de territoires aujourd'hui mettent de telles sommes. Je positive et reconnais tout le travail qui a déjà été fait lors des 2 premières années. On avait pris un an de retard mais, finalement, par rapport à beaucoup de territoires qui ont des 60 voire 80 actions, nous en aurons une trentaine.

Il est préférable d'en faire moins que de faire de l'affichage. C'est ça que j'appelle le pragmatisme de notre PCET. Je pense qu'il sera apprécié de tout le monde.

Laurent GUILLET : D'autres questions concernant ce CTE ? Je parlerai du Plan Climat plus tard.

Le Président : Sur le rôle de l'État, s'il nous accompagne financièrement, c'est bien, Moi ce que j'attends de l'État et que j'ai demandé, c'est le droit à l'expérimentation.

On a souvent vu, chez nous, les communautés de communes, on est vite coincés à travers un intérêt communautaire, à travers des statuts qu'il faut systématiquement revoir. Ce que je souhaite, c'est qu'à travers le CTE, on puisse faire des expérimentations en étant compétents ou non et que l'ensemble des services de l'État nous accompagnent sur ces dispositifs pour qu'on essaye un certain nombre de choses qui, aujourd'hui ne sont pas possibles.

On travaille notamment sur le commerce de proximité, mais assez vite on est coincés sur l'intérêt communautaire. J'espère beaucoup de ce CTE pour aller un petit peu au-delà de tout ça.

Le Président : Je vous propose effectivement d'approuver le projet de Contrat de transition écologique Nord Isère durable.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

Présents : 49 ; pouvoirs : 16 soit 65 suffrages exprimés.

Vote pour 65 – vote contre 0 - abstention 0

2. Attribution de subventions aux communes de Frontonas, Montcarra et Saint-Marcel-Bel-Accueil dans le cadre de l'appel à projet auprès des communes pour la résorption des points de dépôts sauvages

⇒ **Rapporteur : L. GUILLET – Délibération**

Laurent GUILLET : Attribution de subventions aux communes de Frontonas, Montcarra et Saint-Marcel-Bel-Accueil dans le cadre de l'appel à projet pour la résorption de points de dépôts sauvages. Nous avons monté un appel à projet en début d'année, concernant la résorption de décharges sauvages mais assez conséquentes. Alors, selon le règlement d'attribution, les opérations aidées sont le transport de déchets ainsi que leur élimination ou leur recyclage selon les normes en vigueur.

L'appel à projet est plafonné à 7 500 euros par an pour l'ensemble du territoire, avec un taux minimal de 60 % et un taux maximal de 80 % dégressif en fonction du nombre d'habitants de la commune. La commission environnement, qui s'est réunie le 31 octobre 2019 a sélectionné les communes retenues. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il s'agit de Frontonas, Montcarra et Saint-Marcel Bel Accueil.

Concernant la commune de Frontonas, il y a deux sites à traiter, qui comportent des déchets mélangés, gravats et amiante. Le montant de l'évacuation et du traitement, est estimé à 2 737 euros.

Concernant la commune de Montcarra, il y a également deux sites qui comportent surtout des pneus VL et agricoles. Le montant de l'évacuation et du traitement s'élève à 2 842 euros.

Pour la commune de Saint-Marcel, le site comporte des pneus VL et agricoles également. Mais là, le traitement et l'évacuation s'élèvent à 6 240 euros. Le montant total de la subvention accordée par la communauté de communes sera de 6 318 euros, soit, pour la commune de

Frontonas, 877 euros, pour la commune de Montcarra, 2 120 euros et, pour la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil, 3 321 euros.

Christophe MASAT : C'est un montant fixe qui ne pourra pas évoluer, il n'y aura pas d'avenant qui va exploser à 200 %.

Laurent GUILLET : Ca a été estimé. Nous avons eu des devis pour résorber.

Christophe MASAT : On est dans des ordres de prix qui sont absolument incroyables.

Laurent GUILLET : Alors il s'agit de dépôts Ce sont des plaques d'amiante.
Concernant Saint-Marcel, le montant est conséquent parce qu'il y a une vraie montagne de pneus. Le traitement devrait être important. Après, on ne devrait pas avoir trop de surprises. On a déjà traité ça à Soleymieu, et nous n'avons pas eu de surprise.

Le Président : On est vraiment sur des sites ouverts. On sait qu'il y a des décharges qui sont enterrées historiquement au niveau des communes. On n'est pas sur ce type de dossier. Peut-être un jour. Pour l'instant, on va commencer à nettoyer ce qu'on voit visuellement.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 49 ; pouvoirs : 15 soit 65 suffrages exprimés.
Vote pour 65 – vote contre 0 - abstention 0**

IV. SERVICES À LA POPULATION

A. Insertion

1. Mission Locale Nord Isère : versement solde subvention ⇒ Rapporteur : A. BLANC – Délibération

Aurélien BLANC : Pour le versement du solde de la subvention pour la Mission locale, vous la connaissez tous. Elle accompagne nos jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire, et elle a le mérite de rayonner sur l'ensemble de nos territoires et, bien entendu, sur nos territoires voisins.

Par délibération du mois de mars de cette année, nous avons voté cette convention de partenariat pour l'année 2019. On la revote chaque année. Donc vous avez tous été destinataires de cette convention. Nous n'allons pas tout reprendre l'ensemble des articles.

Dans son article 2 sont énumérés les objectifs qui ont été fixés à la Mission locale. Il y avait, dans ces objectifs deux grands axes. Le premier correspondait à l'accompagnement des jeunes. Et le deuxième était surtout de redynamiser la relation avec les entreprises, la CCI, la Chambre des métiers, et toutes les personnes qui rayonnent autour de la mission locale.

Alors, l'objectif de la délibération de ce soir, c'est de parler de l'article 3 qui précisait le montant maximum que nous accordions en subvention. Nous avons fixé, pour l'année 2019, 143 560 euros et nous avons pris le pari de verser la moitié, 50 % donc 71 780 euros en début d'année afin de ne pas poser de problème financier à la mission locale qui a besoin de notre aide. Dans cette convention, on prévoyait que le deuxième versement serait validé ou non selon les atteintes des objectifs et justement, nous avons pour objectif d'avoir plusieurs retours de la mission locale. Ça a été chose faite fin octobre.

Nous avons un retour de Madame TISSERAND, qui est la présidente de la Mission locale et nous avons remarqué dans le compte-rendu qu'il y avait une atteinte pour le peu partielle des

objectifs. On se rend bien compte qu'il y a des efforts qui ont été effectués mais les objectifs à atteindre sont encore assez lointains.

Donc c'est pour cette raison que ce soir nous allons proposer de limiter le montant à 95 % de l'objectif que nous avons fixé initialement. Donc, au lieu de verser 143 560 euros, on passerait sur l'année à 136 382 euros.

On fait une réfaction de 5 % des 143 560 € donc 16 178 euros en moins qui seront versés. La Mission locale a déjà touché le versement de 8 507 euros qui correspondait à la dissolution du GIP Porte des Alpes.

Nous enlevons également les 71 780, les 50 % que nous avons déjà versés, et ça nous amène à verser le deuxième acompte qui serait de 56 095 euros.

Avant d'éventuelles questions et avant qu'on procède au vote, je voulais simplement préciser qu'il est important qu'il y ait des objectifs qui soient fixés. C'est important aussi de ne pas forcément voter l'intégralité euh d'une subvention si on se rend compte que les objectifs n'ont pas été atteints.

Je voulais aussi préciser que les VDD et la CAPI avaient pris, la décision de faire une réfaction de 10 % directement à la base. Sur la feuille de route qui sera fixée avec la Mission locale pour 2020, il y aura justement un financement socle avec, différents degrés de financements complémentaires selon l'atteinte des objectifs. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Président : Philippe, Catherine, Bernard.

Philippe LANFREY : Oui, Aurélien, est-ce qu'on pourrait avoir communication du compte-rendu transmis par la Mission locale à la communauté de communes précisant les modalités de réalisation des objectifs puisque tu semblais dire qu'ils n'étaient pas atteints mais pas du tout atteints, y'a presque atteints, y'a une marge de manœuvre qui est importante...

Aurélien BLANC : On est assez loin de l'atteinte de ces objectifs, mais on va transmettre le compte rendu aux personnes qui souhaitent l'avoir. Sur l'objectif chiffré, sur certaines actions, on est passé très loin d'une réussite. Je pense qu'il y a énormément de choses encore à faire évoluer, et c'est pour ça que là, aujourd'hui, sur ce qu'on vous propose, on est plus sur de la posture, puisqu'une réfaction de 5 % ne va pas mettre en difficulté la Mission locale.

Philippe LANFREY : Pardon, mais ce n'est pas ça qui va les faire bouger.

Aurélien BLANC : Non, mais verser l'intégralité ne va pas non plus envoyer un bon signal.

Philippe LANFREY : Ce n'était pas le sens de ma remarque.

Philippe LANFREY : Oui, mais pour décider, c'est bien de savoir si les objectifs sont atteints à 95 % ou à 3 %, et notamment tu précisais les objectifs. Ça dépend des objectifs qu'on leur a donné.

Effectivement, pour connaître un petit peu la Mission locale, j'apprécierais qu'elle soit davantage en contact avec les entreprises. Pour être tout à fait honnête, plus qu'avec la CCI. J'aimerais bien voir des agents de la Mission locale présents et pas seulement le directeur au contact avec les entreprises du territoire, et j'aimerais bien avoir des indications sur le nombre de contacts de la Mission locale avec des jeunes du territoire, les modalités de l'accompagnement de la Mission locale pour nos jeunes.

Qu'est-ce qu'ils font réellement ? Est-ce qu'on est encore dans une logique de guichet où il faut aller voir ou est-ce qu'il y a un réel accompagnement des agents de la Mission locale sur notre territoire. Tous ces éléments-là m'aideraient préalablement à voter le montant d'une subvention. Je suis convaincu que c'est un outil nécessaire. Je ne suis pas convaincu que c'est un outil efficace à ce jour, et nos marges de manœuvre c'est aussi les modalités de notre financement à ce dispositif.

Aurélien BLANC : Là où je te rejoins, si vraiment on devait verser une subvention par rapport aux objectifs, on verserait une subvention beaucoup moins importante. Mais, le but, aujourd'hui, c'est, je pense, plutôt d'envoyer un signal plutôt que de les mettre en difficulté financière. Alors, pour te donner un exemple, on transmettra les différents retours. Il y a eu des retours, ce qui est déjà pas mal ; ce qui est déjà très bien.

Il y a des retours chiffrés mais on se rend compte que le nombre de jeunes qui ont bénéficié de vrais contacts est très minime par rapport à l'impact que cela aurait pu avoir.

Ce rôle d'alternance est significatif par rapport à d'autres actions qui ont été menées. Il y a un premier pas, je trouve, qui est intéressant mais il faut qu'il bénéficie à beaucoup plus de jeunes.

Le Président : On marque le territoire. Je crois que c'est la première fois qu'on marque les choses comme ça.

Catherine TEILLON : Je voulais savoir quels étaient les thèmes, de façon générale, sur lesquels les objectifs n'avaient pas été atteints.

Aurélien BLANC : Justement, il y a eu différentes étapes.

Élodie MASCLÉ : Pour la Mission locale, pour cette année, sur la convention d'objectifs, on avait voulu travailler deux axes très concrets, on va dire, plutôt que de partir sur quelque chose de très flou. Donc on avait un premier axe très concret sur la mise en place d'une procédure entre l'intercommunalité et la Mission locale pour la diffusion de nos offres et comment est-ce que – parce qu'on est pourvoyeurs de beaucoup d'offres en termes de petite enfance, d'enfance, – et donc de la mise en place d'un calage entre l'intercommunalité et la Mission locale pour savoir comment et amener des jeunes à candidater sur les offres que nous on produisait. Quel circuit on empruntait. Quel type de retour on leur faisait

Ça, c'est un objectif où on voit que dans la réalisation il a pas été atteint. C'est-à-dire qu'il y a eu des premiers contacts, y'a eu des envois d'offres de part et d'autre, de candidatures, mais rien de structuré. Donc, en ce sens, moi je considère que l'objectif n'est pas atteint puisqu'on avait mis des indicateurs concrets de résultats, et l'indicateur concret de résultat c'était la mise en place de la procédure. Ça, elle n'existe pas. Pour autant, il y a eu un premier travail de fait avec la Mission locale, c'est je pense, la première année que ça se passe. Donc, ça, c'était le premier axe.

Le deuxième axe, c'était autour de la mise en place d'une relation entreprises plus forte. Ça rejoint peut-être le souhait de monsieur LANFREY sur la mise en place d'une relation plus en lien avec les entreprises via aussi le service Développement économique de l'intercommunalité, avec un nombre de contacts entreprises chiffré et la mise en place auquel le président faisait référence d'un rôle d'alternance qui visait un nombre de jeunes.

Je n'ai plus en tête le chiffrage mais on n'a pas du tout l'atteinte du chiffrage prévu.

Au niveau de cette convention, on avait deux grands axes avec des indicateurs à chaque fois, et c'est là qu'on estime qu'il n'y a pas eu atteinte des objectifs fixés à la Mission locale. Je ne sais pas si ça répond totalement à la question.

Catherine TEILLON : Est-ce qu'on est sûrs que les équipes de la Mission locale sont suffisamment étoffées pour arriver à répondre à ces objectifs, justement ?

Le Président : Oui, mais après, c'est un problème de gouvernance, ce n'est plus le nôtre. On a un interlocuteur.

Ce n'est pas les agents de la Mission locale qui sont mis en cause, c'est les politiques qu'on demande à la Mission locale de mettre en place qui ne sont pas atteintes.

Bernard BOURGIER : Je suis un petit peu sur les mêmes remarques qui viennent d'être annoncées, là. Juste une petite chose qui est intéressante à peut-être prendre en compte c'est comment ces missions locales sont impliquées avec les élus.

J'ai l'impression qu'ils sont bien seuls dans leur tâche et, quelque part, je suis d'accord qu'il faut poser des points qui doivent être réalisés au plus proche. Mais, quels sont les moyens ? Ce que

je crains, c'est que les axes qu'on leur donne pour effectivement remplir leurs objectifs ne soient pas atteignables. Après, je ne suis pas suffisamment dans la Mission locale pour savoir exactement ce qu'il en ressort. Ce que j'aimerais, effectivement, c'est qu'on ait peut-être plus de contacts, que les Missions locales fassent des rendus de leur travail et, comme ça se faisait il y a quelques années où les Missions locales venaient en communauté de communes présenter leurs plus, leurs moins, leurs réalisations.

En fait, une véritable feuille de route de ce qui était fait ou pas fait. Moi, je suis d'accord avec ça, Je pense que pour atteindre le niveau de vote là-dessus, je n'ai pas vraiment le sentiment d'avoir les billes pour trancher.

Aurélien BLANC : La première chose c'est qu'on vous transmettra la partie chiffrée

La seconde, c'est qu'il serait intéressant que, par exemple, la Mission locale intervienne, en conférence des maires.

Et quand on parle d'objectifs, ce qui est important aussi de se dire, c'est que dans un passé pas très lointain, des objectifs, il n'y en avait pas.

Aujourd'hui, je pense qu'on n'est pas du tout sur une problématique qu'il n'y ait pas assez ou trop d'objectifs, c'est qu'on est en train de caler les objectifs et on est en train de dire : « Voilà, si les objectifs ne sont pas atteints, demain vous aurez moins de subventions ».

Mais il faut bien se dire aussi que c'est une première également de faire de la réfaction sur ce qui est versé. Donc on envoie un signal. Est-ce qu'il est assez fort ?... Je ne suis pas sûr, mais il est envoyé, en tout cas.

Le Président : Depuis deux ans et demi un gros travail est mené par la sous-préfecture qui a bien senti un certain nombre de dérives au niveau de la gouvernance ou des missions qu'on demandait à la Mission locale et qui n'étaient pas vraiment calées.

Grâce à la création de l'intercommunalité, on a pu dégager du temps et de l'ingénierie.

Les explications données par Élodie n'auraient pas pu vous être données avant, individuellement. On a un vrai dialogue maintenant avec Mission locale, bien sûr très technique par rapport à Elodie. C'est porté aussi politiquement, aujourd'hui, par Aurélien. Les choses ont été remises en place depuis un an ou deux, de façon très correcte.

C'est la sous-préfecture, quand même, le chef de file dans cette affaire.

On a apprécié de pouvoir suivre, et le travail a été bien fait. Il y a eu aussi un renouvellement au niveau des élus dans la nouvelle gouvernance. Les choses sont plutôt bien en place.

Un dialogue est en place, avec des réunions régulières. Aujourd'hui, la présidence est menée par une personne des Vals du Dauphiné avant c'était quelqu'un de chez nous et, historiquement, avant c'était quelqu'un de la CAPI.

On travaille à trois. Je crois que, sur le cadre politique, le travail a été fait depuis un an et demi, deux ans, et le cadre est bien posé.

Philippe LANFREY : Oui, Olivier. Je souscris pleinement à ce que tu viens de dire, à ta dernière intervention. Si, pendant longtemps, on pouvait estimer que le cahier des charges fixé à la Mission locale n'était pas très clair, on va le dire comme ça, pour avoir professionnellement jusqu'à il y a quelques mois suivi de très près l'évolution des statuts de la Mission locale, la redéfinition de ses missions.

Aujourd'hui, la Mission locale sait ce qu'elle doit faire, elle connaît les conditions pour le faire. Ce n'est pas du tout une remise en cause, Catherine, de la qualité des agents. C'est vraiment, une question de management et de pilotage. A titre d'élus, il faut que l'on s'empare pleinement de cet outil-là, y compris dans notre participation au Bureau, au Conseil d'Administration de la Mission locale. Il n'y a pas forcément une pratique, on va dire traditionnelle des différentes instances, de ce qui se décide en Bureau, et de ce qui se décide en Conseil d'Administration

Le lien avec les territoires, avec les communautés de communes, me semble déficient. Le minimum me semblerait une présentation annuelle par le directeur de la Mission locale ... du travail fait sur l'année passée sur notre territoire.

Qu'on sache, clairement, ce que la Mission locale a fait pour nos jeunes sur nos territoires. Et, ça ne prend pas forcément beaucoup de temps. Mais qu'on ait une heure de discussion, une fois par an, avec la Mission locale ici, dans nos locaux, et qu'on puisse leur poser des questions et leur réaffirmer clairement quelles sont nos attentes.

Ma remarque n'est pas critique, mais il est nécessaire que la Mission Locale sente qu'il y a suivi attentif et rapproché des élus qui les financent.

Jean-Yves CADO: Je vais m'abstenir parce que je n'ai pas assez d'éléments pour juger de la prestation de la Mission locale. Mais est-ce que la Mission locale a été prévenue, en amont ?

Aurélien BLANC : Oui, ils ont été prévenus et on ne va pas dire qu'on est des bons élèves, mais, Les Balcons avaient prévu de donner une certaine somme, et on fait une réfaction une fois qu'on a eu le retour des objectifs.

Jean Yves CADO : Eux, ils le savent. Ils sont bien conscients ?

Aurélien BLANC : Ah oui, oui, ils le savent totalement. Et l'objectif aussi, encore une fois, c'est pas de les mettre en difficulté financière. Si on devait vraiment regarder par rapport aux objectifs, il y aurait une réfaction beaucoup plus importante.

On ne peut pas dire qu'on n'aura pas prévenu et que c'est une surprise, une bonne ou mauvaise surprise. C'est une nouvelle façon de fonctionner.

Le Président : Annick.

Annick MERLE Au niveau du département, plus aucune subvention n'est accordée sans qu'il y ait en face des actions. Actions complètement partagées avec les partenaires, avec, face à ces actions, des objectifs et naturellement un montant de subventions. Tout ça est complètement partagé avec les partenaires. Régulièrement, au courant de l'année, on fait des suivis pour voir où on en est dans des actions, tout simplement parce que, quelques fois, malgré toute la bonne volonté, il y a des actions qu'on a pu imaginer et, pour des raisons x ou y elles ne pourront pas être atteintes. Donc il nous arrive aussi de retravailler sur les actions et, au final, ne sont bien financées que les actions réalisées. Donc on peut très bien avoir estimé, avec le partenaire, un montant comme c'était le cas aussi ici à 143 560 euros, et, pour autant, tout ce qui était mis dedans, quand on fait le point, les actions ne sont pas, atteintes pour des raisons, encore une fois x ou y, et tout le monde est d'accord parce que, depuis le début, c'est très clair. C'est aussi toute la transparence de l'argent public. On sait précisément où est allé l'argent.

Le Président : Merci.

Aurélien BLANC : Tout simplement, c'est vrai, on fait une réfaction de 5 %. C'est pour ça, aussi, qu'on n'est pas rentrés dans tous les détails. Si, demain, on devait – je ne sais pas du tout – faire une réfaction plus importante, à ce moment-là, nous aussi, on se doit d'expliquer pour quelles raisons on verse ou on ne verse pas. Si on devait vraiment procéder à une réfaction plus importante, je pense qu'on expliquerait, on rentrerait plus dans les détails, bien entendu à la Mission locale et puis à vous tous.

Le Président : D'autres interventions sur cette subvention Mission locale ? Je vous propose d'approuver le montant du deuxième acompte de la participation financière de Mission locale d'un montant de 56 095 euros et de procéder à son versement. Bien entendu, les crédits sont inscrits au budget.

⇒ **La délibération est approuvée à la majorité des voix :**

**Présents : 48 ; pouvoirs : 16 soit 64 suffrages exprimés.
Vote pour 57 – vote contre 1 – abstention 6**

INFORMATIONS

1. Modification de la délégation d'un conseiller délégué avec ajout de la thématique « eau »

Le Président : Frédéric VIAL se verra ajouter un point supplémentaire à ses thématiques, notamment sur la thématique de l'eau.

2. Nouveau siège : calendrier et relogement provisoire

Le Président : Sur le calendrier, d'intégration dans les locaux du nouveau siège nous serons obligés, de façon transitoire, de nous reloger. Ce qui va être fait, c'est que nous allons occuper provisoirement le site d'Optevoz où, effectivement, du fait de la régie communautaire il y a un tènement foncier important. Donc on va y installer quelques bungalows. Je ne sais pas si ça nécessite des autorisations de travaux. On demandera à monsieur le maire de traiter ça avec le plus de diligence possible. Bien entendu, les sites vont être vendus : celui de Saint-Chef et de Mostel au mois de juin 2020, les travaux du site d'Arandon dureront une dizaine de mois, il a donc fallu gérer une situation intermédiaire.

Nous avons envisagé d'aller provisoirement dans les bungalows sur Arandon, mais cette solution permettra également de créer une vraie unité au niveau de cette régie. Donc, ça peut être très intéressant, notamment vis-à-vis des agents aujourd'hui présents sur Optevoz. Et il y a beaucoup de place pour nous accueillir.

Est-ce que vous avez des questions sur ce positionnement, cette explication ? Bernard.

Bernard BOUCHET : Oui, moi je suis surpris. Ça veut dire qu'il n'y a pas d'anticipation. Je veux dire, quand on a lancé les travaux, on savait pertinemment qu'ils n'allaient pas être réalisés du jour au lendemain. Donc on vend des locaux, et on sait, avec une date limite – parce qu'on aurait pu mettre peut-être une condition de surseoir par rapport à l'achèvement des travaux et au transfert.

Le Président : Est-ce que tu as déjà été chef d'entreprise, Bernard ?...

Bernard BOUCHET : Non, mais tu es élu. Nous sommes élus.

Le Président : Oui, avec des obligations.

Bernard BOUCHET : On est là pour essayer de minimiser les, les impacts financiers au niveau de tout le monde. Est-ce que le coût de ce transfert a été réalisé, ainsi que la mise en place... avec les déplacements, la déduction des frais de transport de ceux qui se déplacent, etc., etc. ? Est-ce qu'il y a une estimation ? Parce qu'un beau jour, on va nous présenter une note et on va nous dire : « le transfert à Optevoz, temporaire de six mois... espérons que ça soit pas six mois... nous a coûté, dans notre budget, telle somme ».

Le Président : Aujourd'hui ça n'a pas été fait. On essaie d'être pragmatiques, d'utiliser un site existant, justement pour y mutualiser déjà un certain nombre de mètres carrés qui sont potentiellement utilisables déjà, dès à présent, sur Optevoz.

On a pris des engagements vis-à-vis de deux activités professionnelles qui veulent se développer et qui sont intéressées par notre tènement foncier. Je ne sais pas si tu as eu beaucoup de foncier

à vendre dans ta vie et, effectivement, de choisir des opportunités... Je me dis qu'il vaut mieux tenir que courir. Il y a beaucoup de bâtiments qui sont relativement vides parce qu'ils ne trouvent pas preneur. Donc, c'est le choix qu'on a fait. On l'assume totalement, et je crois que ceux qui connaissent un petit peu le marché de l'immobilier, je crois que c'est plutôt un bon choix d'avoir vendu ces deux bâtiments le plus rapidement possible.

Bernard BOUCHET : je ne veux pas remonter au fait qu'on ne devait pas faire de construction sur ce mandat. Personnellement, si je gérais mon budget comme ça, je me ferais du souci

Le Président : Tu fais partie de la commune de Saint-Romain de Jalionas. Je suis entré en contact avec Gil. Effectivement il y a une construction aujourd'hui sur le Girondan. Il y a notamment une partie de bâtiments et de locaux qui vont se faire et on sait qu'on ne va pas forcément en avoir l'utilité, notamment sur les locaux administratifs.

Bernard BOUCHET : Mais on ne met pas des gens à la porte. On ne les met pas à la porte ! Et on ne leur dit pas : « Vous allez travailler à 30 kilomètres, et tous les matins... ». As-tu des véhicules pour le transport des agents ?

Le Président : Je veux bien prendre une leçon de morale mais quelle est ta position sur ce que je viens de dire ?

Quelle est ta position sur ce point là ?

Bernard BOUCHET : là on est devant le fait accompli ! vous avez engagé des travaux

Le Président : Alors nous serons aussi devant le fait accompli de nous faire payer des bureaux administratifs qui ne serviront certainement pas.

Bernard BOUCHET : Par contre ils peuvent servir 6 mois plutôt que de louer des bungalows.

Le Président : Nous ne voulons pas de sites éclatés aux quatre coins du territoire. Même si ça ne dure que six mois nous n'allons pas mettre des agents ici et là, qui n'auront pas de gouvernance ou de fonctionnement collectif, pour les remettre ensuite dans un 3^{ème} lieu.

Bernard BOUCHET : Ces bâtiments administratifs du Girondan ne sont pas perdus. Dans l'avenir, ils étaient dédiés pour moitié à l'exploitant.

Le Président : Philippe ?

Philippe LANFREY : Juste pour apparté, ce ne sont pas les locaux de Saint Romain de Jalionas mais ceux du syndicat d'assainissement. Tu as parlé de Saint Romain de Jalionas.

Le Président : Oui parce que Bernard est élu à Saint Romain de Jalionas

Philippe LANFREY : Il faut rendre à César ce qui est à César : c'est le syndicat d'assainissement.

Le Président : Bernard, a, à tort, situé géographiquement où il se situe. Il aime bien savoir de quelle commune on dépend. Effectivement, il est représentant de Saint Romain de Jalionas ici. Avant de faire la morale il faut regarder ses propres pratiques.

Philippe LANFREY : De la même façon, sauf erreur de ma part, les locaux et le terrain à Optevoz sont propriété du syndicat des eaux. Au niveau de la mairie, on fera bien sûr toute diligence pour ne pas surajouter à des délais administratifs, avec plaisir. Est-ce que tu considères qu'on peut dès à présent se mettre en lien avec le service urbanisme de la CCBD pour essayer de voir ce qu'il y a à faire ou on attend d'être contactés ?

Amandine Maisse : C'est déjà fait.

Philippe LANFREY : C'est très informel, mais c'est fait. J'ai eu le compte-rendu en fin de matinée.

Denis THOLLON : Je suis un peu d'accord avec mon collègue. Après, il suffit juste de dire qu'on a oublié. Tout le monde fait des erreurs. Ca a des conséquences financières. C'est l'installation qui va coûter cher, mais c'est vrai que si on y avait pensé avant, ça aurait été quand même bien de le prévoir dans le contrat de vente avec une clause suspensive comme quoi on déménage une fois qu'on a construit. Ce n'est pas grave, mais il suffit de le dire.

Le Président : Ce qui s'est passé, honnêtement, par rapport aux études sur le site d'Arandon : On ne peut pas travailler sur un PCAET et se poser de nouvelles questions par rapport au développement de ce site. Globalement, il y a une étude qui a porté notamment sur la toiture, qui nous a coûté deux mois au moins. On ne pouvait pas faire autrement que faire cette étude. Aujourd'hui, on travaille également, toujours, sur un développement photovoltaïque mais, au sol, en ombrières, donc on a besoin de ces études complémentaires pour faire que ce site soit exemplaire. On pensait effectivement qu'on allait réaménager les deux locaux, mais on ne peut pas inviter les collectivités être exemplaire et de notre côté faire abstraction.

Denis THOLLON : Juste un dernier point. Ce qui serait intéressant c'est de faire un bilan de la location et du déménagement.

Le Président : Bien entendu vous l'aurez. A la fin de chaque conseil communautaire, il y a une liste, des décisions financières qui ont été prises.

Annick MERLE : Donc, si je comprends bien, une partie du personnel va réintégrer les locaux de l'Isle Crémieu. Donc les bâtiments qu'on a déjà.

Annick MERLE : Et une partie qui va rejoindre Optevoz le temps provisoire de ces travaux. Et, entre temps, les deux bâtiments importants portés actuellement par la CCBD sont vendus. Ce n'est pas une si mauvaise nouvelle

Bernard BOUCHET : Pour le personnel...

Annick MERLE : C'est un autre sujet. Ce n'est pas ce que tu évoquais tout à l'heure.

Bernard BOUCHET : Personnel et déplacement, déménagement.

Le Président : Même pour le personnel, je pense que c'est plutôt une bonne chose que le personnel se connaisse.

3. PCAET / Retour sur les ateliers

Laurent GUILLET : un petit rappel concernant le plan climat et un point sur l'avancée de ce plan climat air énergie territorialisé. Je vous rappelle que le plan climat, est un plan qui est obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. L'objectif de ce plan climat, c'est la réduction des gaz à effet de serre et des particules fines.

Comment arrive-t-on à cet objectif ? En réduisant les consommations des énergies fossiles... en développant les énergies renouvelables et en augmentant la séquestration du carbone. Nous nous sommes réunis une quinzaine de fois avec le conseil de développement et avec les élus et les associations. Cinq sessions d'ateliers pour cette grande thématique qui sont :

- l'atelier numéro 1 : un atelier concernant les bâtiments ;

- l'atelier numéro 2 : concernait la mobilité ;
- le numéro 3 concernait l'adaptation au changement climatique ;
- le numéro 4, les énergies renouvelables ;
- et le numéro 5, le secteur économique et la gestion des déchets.

Donc, effectivement, nous avons eu 94 participants à ces ateliers. Sur 76 000 habitants, effectivement, ça fait peu, sachant que le conseil de développement a une dizaine de participants par atelier globalement. Donc, ces ateliers ont débouché sur 62 fiches action que nous allons regrouper en 38 fiches action.

Il y aura également une fiche action qui sera dédiée au suivi et à l'animation du plan climat.

Ces actions auront comme maître d'ouvrage la communauté de communes. La communauté de communes ou plusieurs partenaires, qui peuvent être le SICTOM qui peuvent être le département, la région et également la chambre d'agriculture. Des actions seront menées par des institutions du type GEG, des entreprises comme VICAT, CHOLAT. D'abord la prise en compte des enjeux air énergie plutôt dans les documents d'urbanisme, la rénovation des bâtiments publics, qui sera une action prioritaire, le développement de la filière bois énergie, le développement des énergies renouvelables. Concernant le bâtiment. on va toucher les bâtiments communaux, les bâtiments publics, les logements publics, les logements sociaux, en l'occurrence, nous avons prévu déjà une action qui est de doubler le montant qu'on consacrait à l'OPAH : une somme de 150 000 euros. Nous avons déjà décidé d'attribuer 150 000 euros à l'OPAH, de ce fait nous doublons l'enveloppe qui était existante.

Le Président : Tu veux en donner la raison ?

Jean-Yves BRENIER : Juste une petite intervention. Ce ne sera pas sur l'OPAH parce que ce sera vraiment sur l'enveloppe qui a été doublée, c'est sur l'enveloppe financière de réhabilitation des logements sociaux qu'on a validée lors du dernier PLH. On avait prévu 40 logements pour une aide de 3 700 euros par logement, et il s'avère qu'on a déjà une proposition d'un bailleur pour une rénovation de 40 logements. Donc ça veut dire que l'OPAH est victime de son succès avant son approbation, donc j'en suis plutôt satisfait. Néanmoins, il faut trouver des compléments et on a trouvé que le PCAET venait à point justement pour verdir nos actions et pouvoir doubler cette action. Donc, en fait, on va pouvoir passer à un objectif de 80 logements avec un double financement, qui sera sur l'enveloppe PLH et l'enveloppe du PCAET si vous en êtes d'accord. C'est une forme de pré-fléchage qui, me permet de pouvoir valider et de vous proposer, lors du prochain conseil l'approbation de ce PLH.

Jean-Yves BRENIER : le bailleur 'est l'OPAC sur Crémieu. Il n'y aura pas uniquement des montants qui seront attribués au PLH. Il y aura également des montants concernant les logements privés. Nous allons participer certainement à la plateforme « Ma Réno », qui est une plateforme commune avec la CAPI et les VDD. C'est une plateforme de conseil, mais également d'aide.

Concernant le calendrier, le 2 décembre il y aura un comité de pilotage qui validera le plan d'action. Ensuite, nous soumettrons notre plan climat aux personnes publiques associées, à la DDT, à la région. Nous aurons une finalisation des fiches action. Nous aurons également l'évaluation environnementale de ce plan climat et, logiquement, l'arrêt du plan climat se fera a priori sur le dernier conseil communautaire, qui pourrait être en mars. Il devra être approuvé certainement au mois de juin 2020.

4. Musique à l'école et Faites des Arts

Annie POURTIER : Deux informations concernant la politique d'éducation artistique et culturelle qui concerne les élèves de notre communauté de communes. Un point tout d'abord sur la musique à l'école, pour vous dire que l'action musique à l'école a été bien sûr reconduite cette année ; qu'elle concerne les classes de cycle 3 de notre communauté de communes, mais également les classes de cycle 2 qui comportent des élèves de cycle 3 ; que chacune de ces classes vont pouvoir bénéficier de 17 heures d'intervention avec nos musiciennes agréées, qui sont agréées par l'Éducation nationale et qu'à l'issue de ces 17 séances d'enseignement de la musique à l'école, des temps de restitution sont prévus, soit devant d'autres élèves, soit devant les parents. Donc l'action Musique à l'école concerne 102 classes, donc ce sont tous les élèves de toutes vos communes qui sont concernés par l'action Musique à l'école, ce qui représente à peu près 2 250 élèves. Et vous avez, un certain nombre de projets particuliers portés notamment par certaines communes. L'école de Bouvesse, qui travaille avec le collège de Briord, les écoles de Veyssilieu, Chozeau, qui vont se retrouver pour un temps d'échange commun ; l'école de Montalieu, qui a un projet spécifique avec les musiciens du Louvre, et l'école de Chamagnieu qui a un projet musique et cinéma, en partenariat avec l'école de musique de Tignieu. Ce ne sont que quelques-uns des nombreux exemples qui sont construits par les intervenants de la communauté de communes par les enseignants de vos écoles.

Et s'agissant de l'action Faites des arts, elle se poursuit bien sûr cette année encore. Le projet Faites des arts concerne cette année 38 classes de notre communauté de communes. Ces 38 classes vont pouvoir bénéficier d'interventions d'enseignants. Chacun pourra également bénéficier d'un temps de formation, et tous les élèves vont pouvoir se retrouver pour un temps de restitution, mais auront également la possibilité de se produire dans le cadre de deux festivals que sont le Solstice de Brangues et, bien sûr, le festival de l'Isle en Scène. Les communes qui ont été retenues dans le cadre de l'action Faites des arts. sont les communes de Vignieu, Saint-Chef, Saint Baudille-de-La-Tour, Bouvesse Quirieu, Saint-Hilaire de Brens, Hières-sur-Amby, Crémieu, Les Avenières, Trept, Frontonas, Vézeronce, encore Les Avenières, et 12 classes des écoles de Salagnon, Soleymieu, Courtenay, Crémieu, Corbelin, Les Avenières, Le Bouchage, et deux classes du collège de Morestel. L'action Faite des arts concerne 960 élèves.

Donc, les actions cumulées Musique à l'école et Faites des arts concernent un peu plus de 4 400 élèves sur notre communauté de communes.

Je tiens à dire que, si 38 classes ont été retenues sur l'action Faites des arts, nous avons 69 classes qui étaient candidates. C'est pour vous dire à quel point cette action séduit nos enseignants même si quelques communes encore n'ont jamais postulé pour l'action Faites des arts. Donc on va essayer de les rencontrer pour leur présenter plus en détail ce dispositif. Voilà. Mais nous avons 69 classes candidates, 38 retenues les classes retenues sont retenues par un collectif, un COPIL composé de la DRAC, du département de l'Isère, de la communauté de communes et de l'Éducation nationale.

Philippe LANFREY : Tu as évoqué le festival l'Isle en Scène. Les dates précises sont-elles connues ?

Annie POURTIER : Oui, elles sont connues.

Philippe LANFREY : C'est simplement parce que je diffuse mon calendrier des fêtes en ce moment et que je le mets habituellement.

Annie POURTIER : Donc c'est du 15 au 17 mai.

Annie POURTIER : Nous connaissons les gros concerts, on a encore quelques incertitudes sur les avant-scènes, mais tout ça vous sera présenté prochainement.

Annick MERLE : Non, pas de question. Simplement, bravo et merci pour nos enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président : Il n'y aura pas de vœux institutionnels en 2020 parce qu'on devait être pris par le mini Grenelle.

Et puis, avant de conclure, je voudrais remercier Élodie MASCLET qui va nous quitter dans quelques jours, qui va du côté de la Savoie. Je rappelle qu'elle était directrice du pôle Service à la population, avec la petite enfance et l'enfance, où l'harmonisation de la compétence n'a pas été simple. Elle l'a portée avec un grand professionnalisme et, aujourd'hui, on a des structures qui marchent bien. Elle a eu aussi à gérer le schéma départemental des Gens du Voyage, qui est arrivé en même temps, fait du hasard. Là également, il a fallu être présent à un certain nombre de réunions. Tout à l'heure, on a parlé de la Mission locale, et vous avez pu constater la pertinence de ses réponses et la précision de ses réponses parce qu'elle a été au cœur du dispositif de partenariat qu'on a mis avec l'État et les autres communautés de communes. Et aujourd'hui, si on est capables de vous présenter une délibération précise, comme l'a fait Aurélien, c'est parce qu'il y avait un travail important derrière. Et puis je tiens à dire également qu'elle a participé à un certain nombre de discussions et de débats, notamment sur les aides à domicile et la jeunesse, même si aujourd'hui on n'est plus compétents, ce qui a permis effectivement à la communauté de communes de continuer à se tenir en alerte sur ces sujets. Élodie, je voudrais vraiment vous remercier pour Les Balcons du Dauphiné, pour tout le travail que vous avez fait, et puis je n'ai aucun doute sur votre réussite professionnelle. Vous allez avoir un très beau poste, avec de très grandes responsabilités puisqu'il y a également un EHPAD. Vous gravissez encore un échelon supplémentaire, parce que ce n'est pas un sujet simple, et je voudrais tous qu'on vous applaudisse bien fort.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00